

Décision n° CODEP-DEU-2015-050281 du 17 décembre 2015 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant renouvellement d'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-95 à R. 1333-97 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-29 à R. 4451-37 ;

Vu la décision 2010-DC-0191 de l'ASN du 22 juillet 2010 fixant les conditions et les modalités d'agrément des organismes mentionnés à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique ;

Vu la Décision n° CODEP-DEU-2010-069344 du 22 décembre 2010 de l'Autorité de sûreté nucléaire portant renouvellement d'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément en date du 11 mai 2015 présentée par M. Régis BOISSINOT, Directeur général adjoint de la société POLINORSUD, et le dossier joint à cette demande, complété le 17 septembre 2015 ;

Vu les engagements pris par l'organisme dans le cadre de l'instruction de la demande susvisée,

Décide :

Article 1^{er}

L'organisme POLINORSUD, dont l'adresse du siège social est ZAC Ecopôle du Véron – Rue Denis Papin, AVOINE, est agréé, sous le n° OARP0067, pour procéder aux contrôles en radioprotection prévus aux articles R. 1333-95 du code de la santé publique et R. 4451-32 du code du travail.

L'agrément est accordé jusqu'au 17 juillet 2020 pour les domaines d'agrément figurant en annexe 1 et pour les agences listées en annexe 2 à la présente décision.

Article 2

La liste de l'ensemble des organismes agréés pour les contrôles en radioprotection, mise à jour à la date de la présente décision, est publiée au bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Article 3

Le directeur général de l'ASN est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée par insertion au bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 17 décembre 2015.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire et par délégation,
Le directeur général adjoint**

Jean-Luc LACHAUME

ANNEXE 1

à la Décision n° CODEP-DEU-2015-050281 du 17 décembre 2015 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique

Nom de l'organisme : POLINORSUD

Numéro d'agrément : OARP0067

Domaine(s) d'agrément :

Le domaine d'agrément est défini par le croisement d'un secteur d'activité, d'une catégorie de sources de rayonnements ionisants et d'éventuelles conditions limitatives :

Le secteur « **médical** » regroupe les activités nucléaires et radiologiques destinées à la médecine préventive et curative, y compris les examens médico-légaux, à l'art dentaire, à la biologie médicale et à la recherche biomédicale ;

Le secteur « **vétérinaire** » regroupe les activités nucléaires et radiologiques destinées à la médecine vétérinaire ;

Le secteur « **industrie et recherche** » regroupe les activités nucléaires, au sens de l'article L. 1333-1 du code de la santé publique, à l'exclusion des activités des secteurs « médical » et « vétérinaire ».

| Secteurs d'activité Catégories de sources de rayonnements ionisants | Médical | Vétérinaire | Industrie et recherche |
|---|---------|-------------|------------------------------|
| Radionucléides en sources scellées | / | / | Agréé jusqu'au 17/07/2020 |
| Radionucléides en sources non scellées | / | / | Agréé jusqu'au 17/07/2020 |
| Appareils électriques émettant des rayonnements ionisants (dont générateurs électriques de rayons X) | / | / | Agréé jusqu'au 17/07/2020 |
| Accélérateurs de Particules | / | / | / |
| Conditions limitatives | | | |

ANNEXE 2

à la Décision n° CODEP-DEU-2015-050281 du 17 décembre 2015 du Président de
l'Autorité de sûreté nucléaire portant agrément d'un organisme mentionné à
l'article R. 1333-95 du code de la santé publique

Nom de l'organisme : **POLINORSUD**

Numéro d'agrément : **OARP0067**

Liste des agences :

| Nom | Ville | Adresse |
|--------------------------------|--------------|--|
| Agence de Belleville-sur-Loire | Léré | BP09 18240 LERE 02 48 54 50 50 (poste 40 95) |
| Agence de Cattenom | Cattenom | Route de la centrale BIE entrée 11 57570 CATTENOM 03 82 82 00 27 |
| Agence de Paluel | Paluel | Hameau de Conteville – Route des Tennis 76450 PALUEL 02 35 57 98 11 |
| Agence de Bollène | Bollène | Site du Sactar Espace Santo DI DIO 84500 BOLLENE 04 90 30 39 14 |